Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
034-213401466-20251215-742025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2025
Affichage : 22/12/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 74/2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 21

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

Pour : 18
Contre : 3
(Messieurs Tinel, Gouasmi et Chazallet)
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 9 décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt–cinq et le quinze décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DE OLIVEIRA – Mme BAFFALIE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme SALGUES – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme MONGRAIN – M. CARNUS – M. GOUASMI – M. TINEL – M. CHAZALLET
REPRÉSENTÉS :
Mme BERARDI est représentée par M. BOLUDA
M. PELLET est représenté par Mme BAFALLIE
ABSENTS : M. MOHAD – M. RICOME – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE – Mme REMESY – Mme RAYNAL
SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
Rapporteur : M. Musemaque

Vu le budget primitif de l'exercice 2025, voté le 7 avril 2025,
Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants, relatifs aux décisions modificatives du budget,
Vu la nécessité de régulariser les écritures de fin d'année relatives aux amortissements,
Considérant que les crédits initialement votés sur les comptes 040 et 042 sont insuffisants pour passer ces écritures,

Il est proposé au conseil municipal, dans le cadre d'une décision modificative n°1 :

En section de Fonctionnement (dépenses),

- De réduire de 161 584,20 euros le chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour alimenter le compte 042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) pour un montant identique ;

En section de d'investissement (recettes),

- De réduire de 161 584,20 euros le chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) pour alimenter le compte 040 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) pour un montant identique.

Section	Type	Chapitre	Dépense	Recette
Fonctionnement	Ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 584,20€	
		023 - virement à la section d'investissement	- 161 584,20€	
Total Fonctionnement			0,00 €	
Investissement	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		161 584,20€
		021 - virement de la section de fonctionnement		- 161 584,20€

Total Investissement			0,00€
Total général		**0,00€**	**0,00€**

Suite à la présentation de ces dispositions en commission finances du 8 décembre 2025, le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur Musemaque, et après en avoir délibéré, décide **à la majorité** d'adopter la décision modificative n°1.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY

Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT